

Appel d'offres

Société de développement de la Baie-James

Sélection d'une firme de professionnels dans le domaine du génie routier – Surveillance des travaux de construction de ponts, d'ouvrages hydrauliques intermédiaires, de ponceaux et travaux connexes à réaliser dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi pour la période de 2023 à 2025

N° de projet : **SD22-5003-1R**

La réalisation de ce projet est possible grâce à l'obtention de contributions financières du gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

La Société de développement de la Baie-James (la Société) souhaite recevoir des offres concernant l'appel d'offres désigné en titre. **Il est à noter que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations requises à l'exécution des travaux.**

Description sommaire des besoins

Le mandat consiste en la fourniture de services professionnels dans le domaine du génie routier pour la surveillance des travaux de construction de ponts, d'ouvrages hydrauliques intermédiaires, de ponceaux et travaux connexes à réaliser dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi qui se réaliseront de 2023 à 2025.

SEULS SERONT CONSIDÉRÉS AUX FINS DU MARCHÉ, LES PRESTATAIRES DE SERVICES QUI AURONT UN ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC OU DANS UN TERRITOIRE VISÉ PAR LES ACCORDS APPLICABLES ET QUI POSSÉDERONT LES QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES.

Par établissement, la Société entend:

« Lieu où le prestataire de services exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau. »

Les prestataires de services intéressés à présenter une soumission peuvent se procurer les documents d'appel d'offres par le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse Internet www.seao.ca ou en communiquant avec le SEAO, entre 8 h 30 et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement aux numéros de téléphone 1 866 669-7326 (sans frais) ou 514 856-6600.

Les soumissions transmises sur support papier doivent être présentées, avant 14 h, **le 26 janvier 2023**, dans une enveloppe scellée portant les inscriptions suivantes :

- Son nom et son adresse;
- Le nom et l'adresse du destinataire, soit à madame Chantal Brassard à l'adresse mentionnée ci-dessous;
- La mention « Soumission »;
- Le titre et le numéro du projet, soit « Sélection d'une firme de professionnels dans le domaine du génie routier – Surveillance des travaux de construction de ponts, d'ouvrages hydrauliques intermédiaires, de ponceaux et travaux connexes à réaliser dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond et du chemin de Chisasibi pour la période de 2023 à 2025 – Appel d'offres SD22-5003-1R ».

Les soumissions transmises par voie électronique ne peuvent être effectuées que par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca

Aucune soumission transmise par télécopieur ne sera acceptée. La Société n'est pas responsable de récupérer des soumissions au terminus d'autobus ni du retard dans la livraison du courrier.

Le prestataire de services a la responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Société avant la date et l'heure limites fixées à l'adresse suivante :

Société de développement de la Baie-James
110, boul. Matagami, C.P. 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone. : 819 739-4717

La Société ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues. La Société n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute offre.

Chantal Brassard
Adjointe à la direction
et secrétaire adjointe

AVIS IMPORTANT

Attestation de Revenu Québec

Il est fortement suggéré au prestataire de services de faire sa demande d'attestation de Revenu Québec le plus rapidement possible afin de pouvoir résoudre tout problème éventuel relatif à son obtention avant la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions. En effet, l'article 2.4 des instructions aux prestataires de services, qui exige que l'attestation de Revenu Québec soit détenue par les prestataires de services, prévoit que l'attestation est valide jusqu'à la fin de la période de trois mois qui suit le mois au cours duquel elle a été délivrée. De plus, l'attestation ne doit pas avoir été délivrée après la date et l'heure limites fixées pour la réception des soumissions.

Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics

Les prestataires de services qui répondent au présent appel d'offres doivent détenir une autorisation de contracter dûment valide de l'Autorité des marchés publics ou être inscrits au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA).